



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 19 février 2019 à 18 heures 00 minutes
Salle d'Honneur de la Mairie

Présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. DAHLEB Djelloul, Mme DALOZ Séverine, M. GILLAUX Pascal, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEPAGE David, M. ORSO Sylvain, M. WUILLAUME Christophe

Procuration(s) :

Mme ENGRAND Emeline donne pouvoir à Mme LARCHER Mireille, Mme GUENET Monique donne pouvoir à M. BERTHE Laurent

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme COLPIN Carinne, Mme ENGRAND Emeline, M. GUENET Hervé, Mme GUENET Monique, Mme TEDESCHI Marie

Secrétaire de séance : Mme LECLERCQ Karine

Président de séance : M. GILLAUX Pascal

VENTE DE TERRAIN

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2018-10.

Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur et Madame BRAUN Matthieu ne souhaitent plus acheter la parcelle constructible cadastrée AA107 d'une superficie de 698 m² sise au 1 rue du Pré Maxy sur la Commune.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une nouvelle proposition d'achat a été faite par Monsieur MATHIEU Corentin pour ladite parcelle pour la somme de 35 000 Euros.

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Accepte de vendre le terrain cadastré section AA n° 107, sis 1 Rue du Pré Maxy, d'une superficie de 698 m² au prix de 35 000 Euros à Monsieur MATHIEU Corentin, étant entendu que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de Monsieur MATHIEU Corentin,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la vente.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

BILANS D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE - 2EME SEMESTRE 2016 ET 1ER SEMESTRE 2017.

Chaque membre du Conseil Municipal a reçu avec sa convocation un exemplaire des bilans d'activité du 2ème semestre 2016 et du 1er semestre 2017 de la Communauté Ardenne Rives de Meuse.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a pris connaissance de ces documents.

Le Conseil Municipal,

Déclare avoir pris acte de ces documents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

CAMPAGNE PUBLICITAIRE POUR LA GROTTTE DE NICHET PAR RADIO FUGI.

Chaque conseiller municipal a reçu une copie de la proposition de Radio Fugi pour une campagne de publicité pour la Grotte de Nichet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De retenir l'offre de Radio FUGI pour la campagne promotionnelle 2019 du 29 avril au 31 août 2019 pour la somme de 1 965 €uros H.T.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL LE LIEN POUR L'ALSH 2018.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les élus de Fromelennes et de Rancennes avaient décidé de reconduire leur association pour une activité de loisirs sans hébergement (l'ALSH) pendant les vacances d'été pour les enfants des deux communes âgés de 6 ans à 14 ans inclus.

L'animation de ce centre a été confiée au Centre Social Le Lien de Vireux - Wallerand qui a sollicité une subvention de 5 147,00 € pour l'organisation de cette dernière.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote une subvention de 5 147,00 € au Centre Social Le Lien de Vireux - Wallerand pour l'organisation du centre de loisirs.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

COTISATION 2019 A L' ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DES ARDENNES

Le Conseil Municipal,

Décide de cotiser aux associationx des "Maires et Présidents d'Intercommunalités des Ardennes" et "Maire de France" pour la somme de 746,64 €uros.

Décide également de prendre l'abonnement à "Maire de France" pour une somme de 39,50 €uros.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DES ARDENNES PROPOSITION DE PARTICIPATION FINANCIERE

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Autorise Monsieur le Maire à signer le certificat technique relatif à la participation financière de la Commune pour la dissimulation des réseaux Rue de Nichet, Place de Nichet, Petite Rue de Dion et Place des Rentiers ainsi que la suppression d'un câble Place des Rentiers pour un montant de 50 170 €uros H.T.

OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT POUR 2019.

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, pour 2019, les dépenses d'investissement relatives à plusieurs notifications, dans la limite du quart des crédits, hors dette prévue, des budgets principaux et Annexes pour 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'HARMONIE MUNICIPALE DE FROMELENNES.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Président de l'Harmonie Municipale qui fait part que la société a du investir dans des tenues et des instruments de musique.

En conséquence, le Président de l'Harmonie sollicite une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal,

Vote une subvention exceptionnelle de à l'Harmonie Municipale de Fromelennes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARDENN' POINTE CYCLISME

Monsieur le maire propose de verser une subvention à l'association Ardenn'Pointe Cyclisme pour l'organisation de la course VTT "Les Amis des Grottes".

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Vote une subvention de 977,94 €uros à l'association Ardenn' Pointe Cyclisme.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

SUBVENTION A LA LISA

Le Conseil Municipal,

Décide de verser une subvention de 100 €uros à la LISA.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX SYLVICOLES

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'Office National des Forêts propose un devis de travaux 2019.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BERTHE Laurent, responsable de la commission des bois.

Ce dernier explique qu'il est allé sur place avec un agent de l'ONF, ils ont constaté qu'il était effectivement nécessaire d'effectuer le dégagement des plantations mais qu'il serait mieux d'attendre pour les travaux de plantation.

Monsieur le Maire propose de ne retenir que la partie dégagement des plantations sur le devis pour un montant 4 012,40 €uros HT.

Le Conseil Municipal,

Décide de suivre la proposition de Monsieur le Maire qui est de ne retenir que la partie dégagement des plantations sur le devis pour un montant 4 012,40 €uros HT.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

VENTE DE BOIS COUPES.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que 150 stères de bois ont été coupés aux Virées et il propose de les mettre à la vente pour un tarif de 27 €uros par stère de bois.

Un maximum de 30 lots de 5 stères sera à disposition. Il est donc nécessaire qu'il y ait des inscriptions et qu'un tirage aux sorts soit effectué parmi les personnes inscrites en cas d'un nombre d'inscription supérieur à 30.

S'il n'y avait pas 30 inscriptions, tous les lots seront proposés aux inscrits.

Le Conseil Municipal,

Accepte la proposition et notamment le prix du stère de bois fixé à 27 €uros.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX DE MATERIALISATION DES PARTS AFFOUAGERES 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des parts affouagères seront délivrés aux affouagistes courant 2020.

Monsieur le maire propose donc d'autoriser l'ONF à marteler les parcelles 2,3 et 4 et à autoriser la délivrance des produits des dites parcelles au titre de l'exercice 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne l'autorisation à l'ONF de marteler et délivrer les produits des parcelles de bois N° 2,3 et 4.

VOTE : Adoptée à l'unanimité